

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2020

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

L'an deux mil vingt, le 23 mai, à dix heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. BELLENGIER Julien, Maire.

Etaient présents : Julien BELLENGIER, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : //

2020/06

Secrétaire : SZYMANEK Sandra

OBJET :
**Fixation indemnité
de fonction du
maire et des adjoints**

Au cours de la séance, Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, et l'invite à délibérer.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R 2123-23,

Considérant que la commune compte 498 habitants au 1^{er} janvier 2020,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : à compter du 23 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction du maire prévue par l'article L2123-23 précité est fixé comme suit :

25,5 % de l'indice brut 1027 /indice majoré 380

Article 2 : à compter du 23 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction des 3 adjoints prévue par l'article L223-24 précité est fixé comme suit, compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonction assuré par les intéressés :

9,90 % de l'indice brut 1027 /indice majoré 380

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Julien BELLENGIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 1^{er} juin 2020

et que la convocation du Conseil avait été faite le 18 mai 2020

